



## **COMMUNE DE PANISSIERES** **PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 04 avril 2023 à 20h00, en session ordinaire ;

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire ;

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 31/03/2023.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, DUTEL Noémie, GRANJON Marc, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, SEYVE Véronique, SERAILLE Loïc, VIGNON Philippe, FONGARLAND Jean-Jacques, PILON Denis.

Absents excusés : FOUILLAT Christine (procuration à MIOCHE Laurent), BERTALOTTO Frédérique (procuration à SEYVE Véronique), PLASSE Elodie (procuration à GRANJON Marc), BONNET Philippe, SUREDA Jennifer.

Secrétaire de Séance : DUTEL Noémie.

### **MPG/ 03 2023**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le procès-verbal de la réunion du 07 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

### **Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :**

- **Subvention au titre du « Fonds Vert – Recyclage foncier 2023 » pour le projet urbain du Ténement Dutel (achats/démolition/dépollution) :** dépenses subventionnables de 1 700 250€ HT, aide sollicitée de à hauteur de 1 360 200€ HT soit 80%, autofinancement 340 050 € HT
- **Subvention au titre du « Fonds publics et territoires 2023 », de la Caisse d'allocations familiales de la Loire, pour acquisition de matériel de camping pour le CLSH.** Coût 1723,33 € HT, aide 1378,66 €, autofinancement 344,67 €.

**Avancée du projet de Tiers-Lieu Culturel :** En 2022, une démarche participative incluant tous les partenaires associatifs et acteurs volontaires a permis de faire naître une dynamique autour du projet, avec une envie de voir la Manufacture Loire-Piquet se réinventée autour d'un lieu de vie, culturel, animé, participatif, industriel et historique de Panissières. En 2023, la mairie, propriétaire du bâtiment, va s'appuyer sur les éléments de l'étude et le programme architectural qui indique les coûts et un calendrier de travaux prévisionnels pour s'orienter vers la rénovation de la Manufacture. La prochaine réunion publique est prévue le mercredi 14 juin à 19h sur site, 7 rue Jacquard.

### **Adoption d'une motion, à l'unanimité, 20 Pour :**

M. Le Maire expose que la Direction du Centre Hospitalier du Forez a annoncé brutalement la suppression des urgences, du SMUR et de l'UHCD de l'Hôpital de Feurs en raison d'une pénurie de médecins urgentistes. Notre territoire n'aura de ce fait plus d'urgences et de SMUR pour Feurs et l'ensemble des communes concernées, en grande majorité rurales. Les habitants de notre territoire sont déjà pénalisés par un manque de praticiens, qui entraîne des ruptures de parcours de soin et, par conséquent le recours aux urgences. C'est pourquoi les élus du Conseil municipal de Panissières expriment, par une motion, leurs inquiétudes face à cette décision et demandent le maintien des urgences, du SMUR et de l'UHCD pour la sécurité de tous, pour le maintien d'un service public hospitalier rendu aux patients des communes rurales de façon équitable.

## **1- Présentation et vote du compte administratif et compte de gestion 2022 du budget principal de la commune.**

Le compte de gestion et le compte Administratif 2022 du budget principal de la commune sont présentés au Conseil Municipal. M. le Maire quitte la salle du Conseil. Le Conseil municipal désigne M. Grégory Dussud, président de séance pour ces délibérations. Le Conseil constate que le compte administratif 2022 est semblable en tous points au compte de gestion du Trésorier. La balance générale se présente comme suit :

### ***Fonctionnement***

Recettes	2 459 266,05 €
Dépenses	- 2 056 473,19 €
	-----
Excédent	+ 402 792,86 €

### ***Investissement***

Recettes	578 426,96 €
Dépenses	- 1 051 566,37 €
	-----
	- 473 139,41 €

Résultat antérieur 2021 reporté : - 296 131,75 €

Soit un résultat de clôture 2022 : - 769 271,16 €

Restes à réaliser Dépenses 2022 : 159 556,65 €

Restes à réaliser Recettes 2021 : 594 368,10 €

Soit un besoin de financement porté à 334 459,71 €

*Délibérations adoptées à l'unanimité*

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

## **2- Affectations du résultat d'exploitation de 2022**

Le Maire reprend la présidence de la séance. En regard d'un excédent de fonctionnement d'un montant de 576 691,48€, le report suivant est arbitrée pour l'exercice 2023 :

*Affectation complémentaire 1068	335 000 €
*Excédent de fonctionnement 002	241 691,48 €

*Délibérations adoptées à l'unanimité*

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

## **3- Fiscalité : vote des taux applicables aux taxes directes**

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (appliqué sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après échanges au sein du Conseil et accord sur le point de ne pas augmenter les taux des taxes locales, M. le Maire propose la reconduction des taux d'imposition suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 31,68 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 37,54 %
- Taxe d'habitation : 10,78%

Délibérations adoptées à l'unanimité

- Votants : 20
- Exprimés : 20
- Pour : 20

#### **4- Budget primitif 2023**

Le Maire et l'Adjoint aux Finances présentent les grands axes du projet de budget primitif au Conseil municipal. L'équipe municipale poursuit en 2023 les travaux répondant à la programmation du nouveau mandat : effectuer des acquisitions pertinentes en centre bourg, accomplir les travaux de requalification de la rue de la Liberté et de la rue Jean Macé, et assurer la création du tiers lieu culturel à la Manufacture Loire Piquet.

Cette année, il est nécessaire de recourir à un emprunt à moyen terme de 696000€ pour obtenir l'équilibre budgétaire. Par ailleurs, un travail important est toujours réalisé pour obtenir des financements des différents partenaires institutionnels de la commune : Etat, Région, Département et Communauté de Communes.

Il est procédé au vote des subventions allouées aux associations en 2023

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023</b>		
<i>Associations</i>	<i>Projets soutenus</i>	<i>Somme allouée</i>
<b>Douceur de vivre</b>	Programme d'animations	<b>1000 €</b>
<b>Ecole de musique</b>	Fonctionnement de la structure	<b>5 000,00 €</b>
<b>Les amis du Musée</b>	Animations « Pucés des couturières »	<b>300,00 €</b>
<b>La Navette</b>	Projets d'acquisition de jeux	<b>350,00 €</b>
<b>Aïkibudo</b>	Contribution au fonctionnement (déficit)	<b>500,00 €</b>
<b>FC2M</b>	Location d'un mini bus pour activités football	<b>1 300,00 €</b>
<b>Lire et Faire Lire</b>	Contribution au fonctionnement	<b>400,00 €</b>
<b>Joyeuse Boule</b>	Contribution à l'organisation du 90 <sup>e</sup> anniversaire	<b>500,00 €</b>
<b>Gymnastique volontaire</b>	Contribution à l'organisation du 50 <sup>e</sup> anniversaire	<b>500,00 €</b>
<b>Etrier Panissièresois</b>	Organisation d'un concours de saut d'obstacle	<b>250,00 €</b>
<b>Batterie Fanfare</b>	Cérémonies commémoratives	<b>600,00 €</b>

<b>Sou des écoles</b>	Aide au fonctionnement	1 000,00 €
	Voyage en Dordogne	2 000,00 €
<b>Comité des fêtes</b>	Organisation des fêtes de la St Jean et St Patrick	5 010,00 €
<b>AAPPMA « La Truite des Montagnes du Matin ».</b>	Réalisation d'un nettoyage étang	1 320,00 €
<b>La Fabrik</b>	Tenue d'un spectacle à Panissières	500,00 €
<b>Club de l'amitié</b>	Contribution au fonctionnement	242,00 €
<b>Ecole Privée Jeanne d'arc - OGEC</b>	Forfait communal - Fonctionnement	30 077,58 €
	Contribution complémentaire aux activités périscolaires	A déterminer lors du conventionnement avec la CAF
Crédits ouverts sous réserve d'une délibération spécifique d'octroi répondant aux exigences du CGCT		250,42
		51 100,00 €

Il est par ailleurs attribué une subvention de 4000€ au CCAS, à l'identique du montant attribué en 2022.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

Le budget primitif 2023 est voté avec affectation du résultat 2022 :

**\*Section de fonctionnement :**

- Dépenses totales de fonctionnement : **2 841 766,48 €** dont 621 572 € dégagés au profit de la section d'investissement.

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **2 841 766,48 €** avec un excédent reporté de l'exercice 2022 de 241 691,48 €.€.

**\*Section d'investissement :**

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 942 980,24 €**, Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 942 980,24 €, avec l'affectation des résultats antérieurs 2022 de 335 000 €.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

**4- Contrat de prêt relais pour travaux d'investissement, dans l'attente du versement des subventions.**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de solliciter un contrat de prêt relais pour travaux d'investissement, dans l'attente du versement de subventions obtenues pour les projets.

Pour assurer le besoin en Trésorerie de la collectivité, le recours à un emprunt de 460 000€ modulable est possible avec un taux constaté de 4,05% pour une durée de 24 mois. Les frais de dossier s'élèvent à 0,10% du montant emprunté.

*Délibération adoptée*

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

## **5- Travaux d'aménagement du Secteur Liberté : choix de la procédure de Marché à Procédure Adaptée (MAPA).**

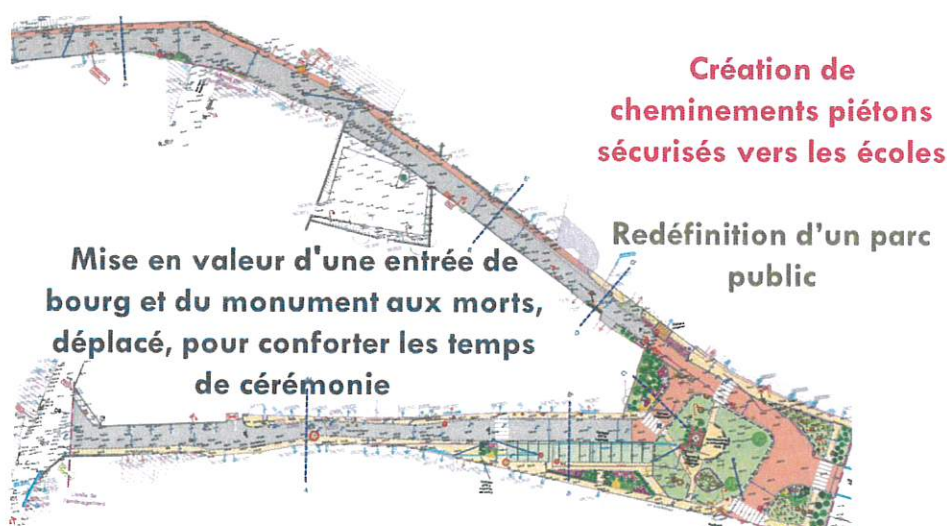
L'aménagement du secteur Liberté présente un enjeu fort pour la commune. Cette réfection d'entrée de bourg par la route de Tarare s'inscrit dans la continuité de la requalification du centre Bourg en 2018 (Rue de la République).

La commune poursuit ainsi l'embellissement et l'amélioration fonctionnelle des lieux de vie importants. Le projet concerne plus précisément l'aménagement d'un espace public situé devant le monument aux morts, incluant la Rue de la Liberté et la Rue Jean Macé. Il s'agit de rendre ce secteur plus qualitatif, sécurisé et accessible.

Les aspects essentiels sont :

- la création de cheminements piétons sécurisés et la redéfinition d'un parc public
- la mise en valeur d'une entrée de bourg et du monument aux morts, déplacé, pour conforter les temps de cérémonie

Le bureau d'études OXYRIA a été missionné par la commune de Panissières afin de réaliser ce projet d'aménagement



Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 470 453 € HT pour les travaux d'aménagement en un lot unique.

Le marché public de travaux est passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP) 2019.

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à engager la procédure de passation de marché public à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du secteur Liberté, ainsi qu'à signer le contrat à intervenir et l'ensemble des pièces afférentes

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 20
- Exprimés : 20
- Pour : 20

**6- Octrois de subventions dans le cadre du dispositif des « aides directes aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente ».**

Dans le cadre du dispositif d'aide tripartite convenu avec la Région Auvergne Rhône Alpes et la Communauté de Communes de Forez-Est à l'attention des petites entreprises, deux dossiers sont présentés pour approbation du conseil municipal :

Entreprises	Dirigeant	Adresse	Type d'investissement	Montant total du projet en € HT	Montant d'investissement retenu en € HT	Montant des dépenses éligibles en € HT	Montant de la subvention au titre de la Région	Montant de la subvention au titre de la commune	Montant de la subvention au titre de la Région
BAR LE CENTRAL	Christel RENAULT	2 Place de la République	Investissement dans du renouvellement d'équipements, changement de fenêtres et création d'une véranda	58 124	58 124	20 000	2000	2000	8000

Entreprises	Dirigeant	Adresse	Type d'investissement	Montant total du projet en € HT	Montant d'investissement retenu en € HT	Montant des dépenses éligibles en € HT	Montant de la subvention au titre de la Région	Montant de la subvention au titre de la commune	Montant de la subvention au titre de la Région
L'ATELIER A VIN	Corinne ANDERSON	23 rue de la République	Enseigne et travaux de réfection d'un local commercial dans le cadre de la création d'une cave à vin	30 347	30 347	20 000	2000	2000	-

Le Conseil municipal valide l'octroi de la subvention communale de 2000€ pour chacun des projets présentés par l'entreprise « Bar le Central » et l'entreprise « l'atelier à vin ». Il est précisé que si le montant hors taxe des factures acquittées est inférieur au montant des devis composant les dossiers, la subvention versée sera recalculée par l'application du taux de subvention défini dans le règlement, à savoir 10% des dépenses éligibles.

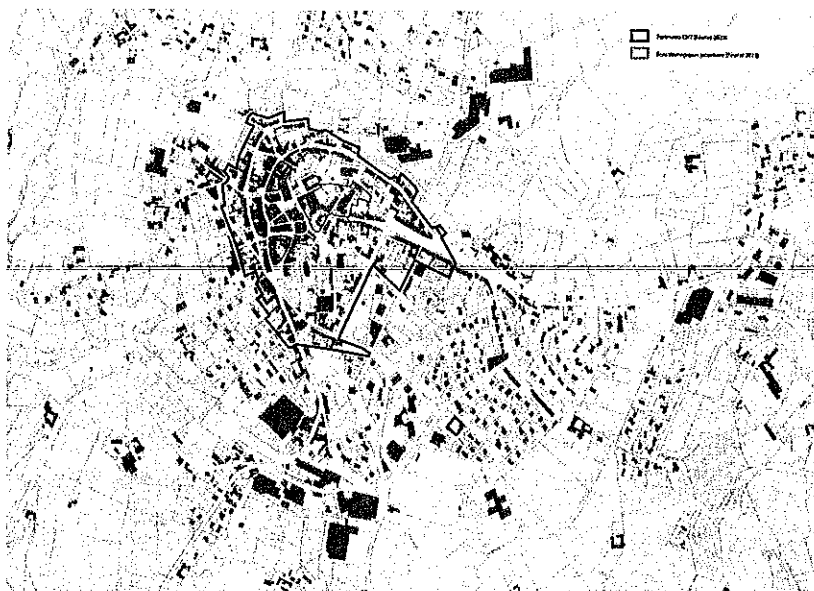
Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 20
- Exprimés : 20
- Pour : 20

**7- Convention-cadre d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) du programme « Petites Villes de Demain »**

La Communauté de Communes de Forez-Est, les communes de Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs et Panissières ont été retenues au titre du programme « Petites Villes de Demain ».

Il s'agit d'un dispositif issu du plan de relance et l'agenda rural pour accélérer la transition des territoires ruraux. Il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, et leurs intercommunalités, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité.



Un bureau d'études a été sollicité pour élaborer l'ORT en partenariat avec les communes « Petites Villes de Demain » et la CCFE.

La convention ORT, au titre du programme Petites Villes de Demain à une durée de 5 ans et fait l'objet d'une délimitation de périmètres d'interventions pour les villes.

A ce stade de ce dispositif, il est nécessaire de signer la convention-cadre valant opération de revitalisation des territoires (ORT) comportant 5 axes, se déclinant en projets, dont chacun fera l'objet d'une fiche action.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

#### **8- Convention opérationnelle entre la commune de Panissières, la Communauté de Communes de Forez-Est et l'EPORA – Ilot Dutel- 42G124**

La requalification de la friche industrielle appelée îlot Dutel est un des projets structurants de la commune permettant la réalisation d'un programme mixte comportant des équipements publics et des logements. Il est proposé d'établir une convention tripartite avec l'EPORA et la Communauté de Communes de Forez-Est, avec les précisions suivantes :

- Coût de revient estimé de l'assiette foncière : 1 371 000 € HT
- Taux de participation de l'EPORA au déficit : 45 %
- Montant prévisionnel de minoration 434 000 € HT

Ce projet fera par ailleurs l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert « Recyclage foncier ».

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

### **9- Convention missionnant le Centre de gestion de la Loire pour la médiation préalable obligatoire.**

Les Collectivités territoriales et les établissements publics peuvent décider de confier, par convention, au Centre de gestion de la Loire, la mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L.213-11 du Code de justice administrative.

Dans ce cadre, tout recours contentieux en matière de litiges de la fonction publique, énumérés dans les cas prévus par l'article 2 du décret n°2022-433, devra être précédé d'une médiation préalable obligatoire par le médiateur du CDG avant saisine du juge administratif.

Il est proposé d'établir une convention pour le bénéfice de cette médiation obligatoire réalisée par le Centre de Gestion de la Loire

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

### **10- Questions diverses**

- Tenue du Festival des Montagnes du Matin le Mercredi 9 aout, avec l'opéra la Traviata, dans une version adaptée plus courte (1h50) à la Ferme Seigne dès 20h30.

La séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le mardi 30 mai 2023.

Le Maire,  
Christian MOLLARD.

La secrétaire de séance  
Noémie DUTEL.

